



## PROGRAMME DE FORMATION

### FORMATION INITIALE

# REFERENT HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les entreprises de plus de 11 salariés doivent désigner un référent harcèlement sexuel et agissements sexistes au sein du CSE. Dans les entreprises de plus de 250 salariés, l'employeur a également l'obligation de nommer un référent interne à cette mission.

Pour permettre aux référents harcèlement sexuel et agissements sexistes de remplir pleinement leurs missions, une formation dédiée s'avère indispensable. Elle leur permet d'acquérir une compréhension précise de leurs responsabilités, tant sur le plan légal que pratique, tout en leur fournissant des outils concrets pour prévenir les comportements inappropriés. En outre, cette formation leur apporte les compétences nécessaires pour gérer efficacement les signalements et mener des actions de sensibilisation au sein des équipes.

#### Public visé :

- Membres du Comité Social Économique (CSE) ou de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)
- Référent désigné par l'employeur dans les entreprises de plus de 250 salariés
- Dirigeants, managers, responsables RH, encadrants et toute personne volontaire au sein de l'entreprise qui veut être acteur d'une démarche QVCT (Qualité de Vie et Conditions de Travail) ou d'un climat social sain.

#### Prérequis :

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

#### Durée :

7 heures soit 1 journée

#### Nombre de participants :

De 1 à 12 apprenants

#### Intervenant :

Cette formation est animée par un formateur spécialisé en Santé & Sécurité au Travail

**GH FORMATION SARL**

310 rue du Bois Mègle 76 890 BIVILLE-LA-BAIGNARDE – 06 59 37 59 35 – ghformation@outlook.fr

RCS de Dieppe - SIRET : 938 454 303 00018 - NAF/APE : 8559A - Enregistrée à l'INSEE le 09/12/2024 - TVA : FR01938464303

NDA : 28 760 760 076



### **Objectifs :**

- Comprendre le cadre légal relatif au harcèlement sexuel et aux agissements sexistes
- Identifier les comportements à risque et situations problématique
- Connaître le rôle, les missions et les responsabilités du référent
- Savoir mettre en place des actions de prévention efficaces
- Être capable d'accompagner les victimes et de gérer les signalements
- Sensibiliser et informer les collaborateurs pour promouvoir un environnement de travail respectueux et inclusif

### **Démarche Pédagogique :**

Le formateur adopte une démarche participative, combinant apports théoriques, études de cas, échanges interactifs et mises en situation pour ancrer les compétences du référent dans la prévention et la gestion du harcèlement sexuel et des agissements sexistes.

### **Modalités d'Evaluation :**

En cours de formation, par des mises en situation contextualisées évaluées

En fin de formation, par un questionnaire à choix multiples

### **Références Réglementaires :**

Articles du Code du Travail :

- **L.4121-1 & L.1153-5** : Obligation générale de prévention des risques professionnels, y compris ceux liés aux agissements sexistes
- **L.1321-2** : Obligation d'intégrer les dispositions relatives au harcèlement sexuel dans le règlement intérieur
- **L.2314-1 & L.2315-18** : Obligation de désigner un référent harcèlement sexuel au sein du CSE pour les entreprises de plus de 11 salariés
- **L.1153-1 à L.1153-6** : Définitions et sanctions du harcèlement sexuel

### **Maintien des Connaissances :**

Il est recommandé d'organiser un Maintien et Actualisation des Compétences des référents tous les 2 à 3 ans ou bien à chaque renouvellement de mandat du CSE, lors du changement de référent côté employeur, ou en cas d'évolution réglementaire ou organisationnelle impactant la prévention des risques.

### **Accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap :**

Contactez M. HURIER Greg, à l'adresse suivante [ghformation@outlook.fr](mailto:ghformation@outlook.fr), en cas de besoin d'un accompagnement spécifique lié à l'accessibilité.

**GH FORMATION SARL**

310 rue du Bois Mègle 76 890 BIVILLE-LA-BAIGNARDE – 06 59 37 59 35 – [ghformation@outlook.fr](mailto:ghformation@outlook.fr)

RCS de Dieppe - SIRET : 938 454 303 00018 - NAF/APE : 8559A - Enregistrée à l'INSEE le 09/12/2024 - TVA : FR01938464303

NDA : 28 760 760 076



## Le Programme

### Le Cadre Juridique du Harcèlement Sexuel et des Agissements Sexistes

- Comprendre la définition légale du harcèlement sexuel
- Identifier ce que recouvrent les agissements sexistes
- Obligations de l'employeur en matière de prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes

### Rôle et Missions du Référent

- Clarifier le rôle, les responsabilités et la posture attendue du Référent
- Distinguer les différentes missions confiées au Référent dans l'entreprise
- Connaître les moyens et ressources mis à sa disposition pour exercer efficacement ses fonctions

### Les Acteurs Clés de la Prévention

- Identifier les interlocuteurs internes (CSE, RH, encadrement, direction) et comprendre leurs rôles respectifs
- Connaître les acteurs externes (Inspection du travail, Défenseur des droits, Médecine du travail...) et leurs missions d'accompagnement

### Les Facteurs Favorisant les Situations de Harcèlement

- Repérer les facteurs organisationnels et structurels propices aux situations à risque
- Comprendre l'impact des relations humaines sur l'apparition de comportements inappropriés
- Mesurer les conséquences sur la santé des collaborateurs, le climat social et la responsabilité de l'employeur

### Mettre en Place une Démarche Efficace de Prévention du Harcèlement Sexuel ou d'Agissements Sexistes

- Élaborer une politique de prévention intégrée à une démarche globale de prévention
- Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs et mettre en place des actions préventives concrètes
- Mettre en œuvre des procédures claires : dispositifs d'alerte, traitement des signalements
- Fédérer tous les acteurs autour de la démarche et utiliser des outils de communication appropriés

### Agir Face à des Situations Avérées de Harcèlement Sexuel ou d'Agissements Sexistes

- Détecter les signaux faibles et situations à risque
- Adopter une posture d'écoute, de neutralité et de confidentialité
- Accompagner aussi bien la victime que l'auteur présumé, en respectant les procédures
- Mettre en place des mesures correctives adaptées pour prévenir toute récurrence

**GH FORMATION SARL**

310 rue du Bois Mègle 76 890 BIVILLE-LA-BAIGNARDE – 06 59 37 59 35 – ghformation@outlook.fr

RCS de Dieppe - SIRET : 938 454 303 00018 - NAF/APE : 8559A - Enregistrée à l'INSEE le 09/12/2024 - TVA : FR01938464303

NDA : 28 760 760 076